Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_184-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEIZE JUIN À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance Maison Intercommunale d'Ercé-Près-Liffré

Date de convocation 10 juin 2026

Présents MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, I. GAUTIER, N. HEUZÉ-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER.
MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.

Absents représentés MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J-M PELLEN), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À A-L. OULED-SGHAÏER), S. CHYRA (POUVOIR À O. BARBETTE), C. GILLET (POUVOIR À D. VEILLAUX).
MRS J. DELAUNAY (POUVOIR À B. VANNIER), Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE), V. LEMIÈRE (POUVOIR À M. LANGLAIS-ELLEOUET), R. SALAÜN (POUVOIR À C. BRIDEL).

Absent C. LEMOINE

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

AMÉNAGEMENT

Marché pour l'entretien des espaces verts communautaires – Attribution

Rapporteur : Jean-Philippe ROUDIER, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et L.2123-1 ;

VU l'avis favorable de la Commission Marchés du 5 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_184-DE

Il est exposé ce qui suit :

Le précédent marché d'entretien des espaces verts communautaires est arrivé à terme en avril 2026. Dans le cadre de la démarche d'achats durables et responsables menée par Liffré-Cormier Communauté, le périmètre de ce marché a été élargi et ajusté afin d'anticiper l'ensemble des besoins relatifs à l'entretien des espaces verts.

Liffré-Cormier Communauté a lancé un marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum pour l'entretien des espaces verts communautaires, décomposé en trois lots :

Lot n°1 – Entretien des espaces verts communautaires (réservé aux structures d'insertion par l'activité économique – SIAE)

Ce lot comprend l'entretien des espaces verts des sites suivants :

- La zone d'activités économiques de la Mottais ;
- La zone d'activités économiques de Sévailles ;
- La zone d'activités économiques de Chedeville ;
- L'aire d'accueil des gens du voyage ;
- L'aire de covoiturage de la Chaîne ;
- L'aire de covoiturage de La Reposée ;
- L'aire de connexion intermodale de Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Le siège de Liffré-Cormier Communauté (Le Carfour) ;
- L'atelier-relais de La Bouëxière ;
- L'atelier-relais de Saint-Aubin-du-Cormier.

Lot n°2 – Entretien des chemins de randonnée (réservé aux structures d'insertion par l'activité économique – SIAE)

Ce lot comprend l'entretien des chemins de randonnée communautaires.

Lot n°3 – Élagage et abattage d'arbres à la demande

Ce lot concerne les prestations ponctuelles d'élagage et d'abattage d'arbres sur le patrimoine communautaire.

Ce marché a été passé selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique. Il est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification aux entreprises et pourra être reconduit trois fois pour une durée identique.

À l'issue de la consultation :

Lot n°1 – Entretien des espaces verts communautaires

Deux offres ont été reçues et analysées. Au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation, l'offre de ILLE ET DÉVELOPPEMENT est retenue avec une note globale de 92,50/100 et un montant annuel maximum de 50 000 €HT.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_184-DE

Lot n°2 – Entretien des chemins de randonnée

Une seule offre a été reçue. L'offre de ILLE ET DÉVELOPPEMENT a été jugée régulière et répond aux besoins de la collectivité. Elle obtient une note globale de 100/100 pour un montant annuel maximum de 25,000€ HT.

Lot n°3 – Élagage et abattage d'arbres à la demande

Trois offres ont été reçues. Après analyse, une offre a été écartée comme étant anormalement basse. Les deux offres restantes ont été analysées. L'offre de l'entreprise SERPE FRANCE a obtenu la meilleure notation au regard des critères de jugement des offres. Elle est retenue avec une note globale de 100/100 pour un montant annuel maximum de 20,000€ HT.

La Commission d'appel d'offres a validé l'attribution de ces lots lors de sa réunion du 5 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché n°2026-0003, lot 1, 2 et 3 pour l'entretien des espaces verts
  - Lot n°1 et 2 : Attribution du marché à ILLE-ET-DÉVELOPPEMENT,
  - Lot n°3 : Attribution du marché à SERPE FRANCE ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution du marché.

La séance est levée à 22h14.

Fait à Ercé-Près-Liffré, le 16 juin 2026.

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BÉGUÉ	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.